

ÇA SUFFIT !

Il faut améliorer les conditions de travail des agents de la Fonction publique

Les personnels travaillant dans la Fonction publique sont confrontés à des conditions de travail de plus en plus difficiles, dans certains cas, mêmes insupportables !

L'obligation de sécurité de résultat de l'employeur à préserver la santé physique mentale et sociale des travailleurs et travailleuses ne se limite pas aux seuls employeurs du secteur privé comme tentent de nous le faire croire nos responsables hiérarchiques. Au contraire même, l'État a un devoir d'exemplarité qu'il doit appliquer en respectant les textes sur la santé au travail, donc la santé de ses agents.

En introduisant de nouvelles organisations du travail afin d'essayer de remédier aux manques de personnels liés aux nombreuses suppressions d'emploi, l'État introduit de la violence au travail, introduit des causes de souffrance au travail qui peuvent pousser les agents à des situations extrêmes !

Pourtant, le droit à la santé existe et protège le travailleur, la travailleuse.

Mais faisons le respecter dans la fonction publique, l'employeur s'exonère trop de ses obligations. Il y a un fossé énorme entre les discours au plan national et la réalité que vivent les agents !

On ne peut passer notre temps dans les tribunaux pour faire respecter les textes, l'État doit prendre ses responsabilités et sanctionner les nombreux « chefs » qui ne respectent pas leurs obligations de sécurité de résultat.

Le 9 avril est une première réponse pour défendre et améliorer les droits collectifs des travailleurs et travailleuses en matière de travail, de santé au travail. C'est par la lutte et le rapport de forces que nous avancerons, pour imposer

une réelle prise en compte de la santé des agents. Car aujourd'hui que constatons nous ?

■ Des CHSCT qui n'en ont que le nom ont été créés dans la Fonction publique d'État (et le versant territorial). Il s'agit ici d'un écran de fumée car les mandats des CHSCT disposent d'heures de délégation ridicules et leur formation est assurée par l'employeur dans la grande majorité des cas. Le gouvernement ne va pas au bout dans les négociations. Pour lui, elles doivent s'arrêter là où commencent les dépenses ! La santé et la vie des agents ne sont pas monnayables !

les réorganisations et restructurations s'opèrent au mépris des agents, leurs impacts sur leur santé ne sont pas étudiés

■ Des plans de prévention des risques psychosociaux qui n'existent pas ou qui essaient d'introduire des facteurs individuels pour expliquer le mal-être des agents. C'est tellement plus facile de rejeter la responsabilité sur l'individu plutôt que d'interroger l'organisation du travail !

Il est temps, pour le gouvernement en place, d'arrêter de faire semblant ! Beaucoup de personnels souffrent, les réorganisations et restructurations s'opèrent au mépris des agents, leurs impacts sur leur santé ne sont pas étudiés, les CHSCT ne sont pas consultés, les agents et leurs organisa-

tions syndicales sont méprisés ! Nous assistons à une augmentation des mises en inaptitude à tout poste et donc à des mises en retraite ou en disponibilité d'office importantes. Le travail dans la Fonction publique est en train de perdre du sens, il ne correspond plus à ce pourquoi les femmes et les hommes qui la composent se sont engagés. Les dégâts humains sont considérables et leurs conséquences sont traitées à la légère par les employeurs ! Il faut se battre au quotidien pour faire respecter les droits, ça suffit !

Ce 9 avril doit être une première étape pour dire STOP, CA SUFFIT ! Nous sommes des êtres humains, pas des ETPT (équivalent temps plein travaillé), pas des variables d'ajustement que l'on manipule à sa guise !

Vous avez l'obligation juridique d'adapter le travail à l'homme et non le contraire, cette obligation vient du droit Européen, reprise dans la partie de code du travail applicable à la Fonction publique. Les travailleurs et les travailleuses ne doivent pas se « donner corps et âme » au travail, c'est contraire à la constitution de 1793 disant « *tout homme peut engager ses services, son temps ; mais il ne peut se vendre, ni être vendu ; sa personne n'est pas une propriété aliénable* », nous sommes des personnes pas des exécutants passifs, pas des marchandises !

**NOUS TRAVAILLONS
POUR GAGNER NOTRE VIE
PAS POUR LA PERDRE !**